

**PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
(quorum non atteint)**

Date de séance : Jeudi 28 août 2025

Heure de convocation : 19h30

Lieu : Mairie de Limogne-en-Quercy

Présents : Jean-Claude VIALETTE, Isabelle ESCUDIER, Francis ANDRIEUX, Serge RENARD, Michel ORTALO-MAGNÉ.

Absents excusés : Néant

Absents non excusés : NOUVIALE Arnaud, BOUCHARD Jean-Luc, CAMBOU Michel, COMTE Benoît, GOMEZ Hélène, SINGLANDE Anthony, WARGNY Christophe, BACH Yves.

Objet de la séance : Conseil Municipal du 28 août 2025

Le Conseil Municipal de la commune de Limogne-en-Quercy devait se réunir en séance ordinaire le jeudi 28 août 2025 à 19h30.

Toutefois, à l'heure de la convocation, il a été constaté que le quorum nécessaire pour la tenue de la séance n'était pas atteint, le nombre de conseillers présents étant insuffisant pour délibérer valablement.

La présence de sept conseillers étant nécessaire pour atteindre le quorum et compte tenu que seulement cinq conseillers étaient présents (Jean-Claude VIALETTE, Michel ORTALO, Isabelle ESCUDIER, Francis ANDRIEUX, Serge RENARD), la séance n'a donc pas pu être ouverte.

En conséquence, Monsieur le Maire, Jean-Claude VIALETTE, a déclaré que le Conseil Municipal ne pouvait pas se tenir ce jour-là.

Questions diverses :

Aucune question n'a été abordée, étant donné l'absence de quorum.

Clôture de la séance :

La séance étant annulée en raison du manque de quorum, elle est levée à 20 heures.

Fait à Limogne-en-Quercy,
Le 29/08/2025.

Jean-Claude VIALETTE
Maire de Limogne-en-Quercy

